Flash info

La Défense, le 16 juin 2026

Réforme des grilles : une première avancée,
mais le combat continue !!

Cher(e)s collègues,

Depuis un an désormais, la parité syndicale du CCD mène avec l'administration des négociations importantes, en vue, notamment, d'intégrer les grilles indiciaires de la haute fonction publique.

Les très nombreuses discussions ont abouti à un compromis acceptable, permettant à notre corps d'intégrer des grilles indiciaires plus favorables et plus en adéquation avec notre positionnement, nos responsabilités, et les obligations, notamment de mobilité, liées à notre statut.

Ce projet de réforme statutaire, indiciaire et indemnitaire vient également rattraper un retard incompréhensible de notre corps vis-à-vis des corps comparables et qui constituent notre environnement quotidien : administrateurs de l'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire et administratif, officiers de gendarmerie, directeurs d'hôpitaux.

Nous avons rappelé à M. le ministre de l'Intérieur, qui a accepté, le 5 juin dernier, de venir échanger avec notre bureau national, que cette intégration était un engagement du protocole de 2022, et s'inscrivait dans une réforme de la Police nationale effectuée à moyens constants et essentiellement portée par les commissaires de police (**Cliquez ici pour lire le flash info du 5 juin**).
Il semblerait que nous ayons été entendus sur cette attente majeure.

Le 16 juin, une partie de cette réforme (incluant les nouvelles grilles indiciaires, la seconde mobilité promotionnelle et les conditions de reclassement) a été présentée pour vote au CSA Ministériel, auquel le SCPN était représenté par le CD Pierrick Agostini.

Si le texte a été adopté par les votes « pour » de la parité syndicale du CCD et de l'administration, certains syndicats ont voté - pour des raisons différentes - « contre » (Un1té, Unsa), la CFDT s'est abstenue (SCSI, Alternative Police), enfin, d'autres organisations syndicales (Alliance, Synergie, SNIPAT), après des déclarations préalables, ont opportunément quitté le CSA M avant le vote.

Nous regrettons ces prises de position, et avons rappelé que nous ne nous sommes jamais opposés à des avancées statutaires, indemnitaires et indiciaires pour les autres corps de la PN, qui sont aussi nos collaborateurs de chaque jour et avec lesquels nous construisons l'action de l'institution.

Nous nous réjouissons quoi qu'il en soit de cette première avancée de la réforme.

En parallèle du vote en CSA M, ce projet sur le volet statutaire a été envoyé au Conseil d'État, qui statuera d'ici quelques semaines, et en tout état de cause avant la fin de l'été.
Il s'agira alors, nous l'espérons, d'une adoption définitive de ce volet.

Dès lors que ces nouvelles grilles et les reclassements auront été validés, nous vous les communiquerons, et nous avons créé un outil de simulation individuelle pour tous ceux qui le souhaitent.

Les négociations se poursuivent quant à elles sur le volet indemnitaire et le pyramidage du corps, et le SCPN dans ce cadre continue à solliciter les interlocuteurs utiles au plus haut niveau pour défendre le corps des commissaires, sa spécificité, son engagement et son dévouement, qui ne peuvent se contenter de paroles mais nécessitent des actes et des avancées concrètes.

Vous pouvez compter sur notre détermination pour faire aboutir l'ensemble de ce projet, dans l'intérêt de tous les commissaires.

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI**